

**Seconde campagne de recrutement 2022
des socioprofessionnels enseignants associés (SPEA)****MODALITES DE CANDIDATURE****I. Conditions pour postuler à un poste de SPEA**

Les postes de socioprofessionnels enseignants associés sont des emplois à mi-temps ouverts aux personnes exerçant un emploi principal dans l'une des branches professionnelles spécifiées dans la fiche de poste.

Pour les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique, le recrutement est notamment conditionné par une autorisation de cumul de l'employeur principal.

II. Calendrier prévisionnel de la seconde campagne de recrutement 2022

Date et heure limites d'envoi des dossiers de candidature	17 mai 2022, 16 heures, heure de Paris
Communication individuelle des résultats par courriel	Fin juillet 2022 au plus tard
Prise de fonctions	1 ^{er} septembre 2022

III. Procédure pour candidater à un poste de SPEA

Pour candidater à un poste de socioprofessionnel enseignant associé, vous devez envoyer votre dossier de candidature **avant le 17 mai 2022, 16 heures, heure de Paris**, à l'adresse : recrutement-spea@univ-tln.fr.

Il est impératif de stipuler dans l'objet de votre courriel l'intitulé du poste concerné et sa référence.

Votre dossier doit contenir exclusivement les pièces mentionnées ci-dessous, sous format PDF (libellées ainsi : NOM_Prénom_Intitulé de la pièce).

Aucun document ou dossier papier ne sera accepté.

Tout dossier incomplet le 17 mai 2022 à 16 heures, heure de Paris, sera déclaré irrecevable.

IV. Pièces du dossier de candidature

- Fiche de candidature (annexe 1)
- Copie de la pièce d'identité recto-verso
- Copie du diplôme le plus élevé
- Curriculum vitae
- Description de l'activité correspondant à l'emploi principal et de l'expérience professionnelle en rapport avec le poste
- Justificatifs de l'emploi principal selon la situation :
 - Salarié du secteur privé :
 - copie du contrat
 - copie du dernier bulletin de salaire
 - autorisation de cumul de l'employeur principal
 - Agent de la fonction publique :
 - copie du dernier arrêté ou du contrat de travail
 - copie du dernier bulletin de salaire
 - autorisation de cumul de l'employeur principal
 - Dirigeant d'entreprise :
 - extrait de Kbis datant de moins de 3 mois
 - copie de l'avis d'imposition de l'année N-1
 - Profession libérale, travailleur indépendant ou autoentrepreneur :
 - extrait de Kbis ou avis de situation au répertoire Sirene, datant de moins de 3 mois
 - copie de l'avis d'imposition à la contribution économique territoriale de l'année N-1 ou copie des avis d'imposition des années N-1, N-2 et N-3

**En cas de difficultés, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :
recrutement-spea@univ-tln.fr**

